

# INSCRIPTION À L'ASSURANCE SHOPPING.

(DÉCLARATION D'ADHÉSION)

**Renvoyez l'inscription pour en profiter!**

**Oui, je souhaite souscrire l'assurance shopping:**

- Classic** pour 4.05 CHF par mois    
 **Premium** pour 5.75 CHF par mois    
 **Exclusive** pour 7.50 CHF par mois

Veuillez indiquer ci-après la carte à utiliser pour le prélèvement de la prime:

**Produit de carte** \_\_\_\_\_ **N° de compte du produit de carte** \_\_\_\_\_  
(Vous le trouverez en haut à gauche sur votre facture de carte mensuelle ou dans l'application Swisscard.)

## DONNÉES DU/DE LA TITULAIRE DE LA CARTE PRINCIPALE

Prénom: \_\_\_\_\_  
 Nom: \_\_\_\_\_  
 Rue: \_\_\_\_\_  
 NPA / Localité: \_\_\_\_\_

## PRESTATIONS D'ASSURANCE

Description des prestations d'assurance <small>L'assurance shopping est proposée dans les variantes Classic, Premium et Exclusive. La variante d'assurance shopping applicable et les éléments de prestation (A-D) y relatifs sont communiqués au client dans la confirmation d'assurance.</small>	Montants d'assurance <small>Montants assurés maximum en CHF par année d'assurance</small>			Validité géographique	Valeur minimale des marchandises en CHF
	Classic <small>CHF 4.05/mois</small>	Premium <small>CHF 5.75/mois</small>	Exclusive <small>CHF 7.50/mois</small>		
<b>A. Garantie du meilleur prix</b> <small>Couverture de la différence entre le prix payé initialement pour un objet et le prix inférieur proposé dans un délai de 14 jours pour un objet identique. La différence de prix minimale doit s'élever à CHF 30.- au minimum</small>	1000	2000	3000	Suisse	50
<b>B. Assurance achats</b> <small>Couverture pendant 30 jours contre le vol, le vol avec effraction, le détournement, la destruction ou la détérioration des objet achetés neufs</small>	1000	2000	3000	monde entier	50
<b>C. Prolongation de 2 ans de la garantie</b> <small>Prolongation de la garantie du fabricant pour les objets achetés neufs avec couverture des frais de réparation ou de remplacement</small>	1000	2000	3000	monde entier	50
<b>D. Safe online</b> <small>Couverture pour les objets achetés en ligne en cas de livraison défectueuse, endommagement de la marchandise livrée ou non-livraison</small>	1000	2000	3000	monde entier	50

## INFORMATIONS IMPORTANTES

- ✓ L'assurance concerne les biens meubles destinés à l'usage privé qui ont été payés avec la carte susmentionnée au plus tôt six mois avant le début de l'assurance. Condition requise: l'événement assuré doit se produire après le début de l'assurance.
- ✓ Dans le cadre du contrat d'assurance collective, les titulaires d'une carte principale et/ou supplémentaire non résiliée, en cours de validité, rattachée au compte de carte susnommé sont assurés.
- ✓ L'assurance shopping a une validité d'un an. A défaut de résiliation, le contrat d'assurance se prolonge ensuite tacitement de mois en mois.
- ✓ L'assureur est l'Européenne Assurance Voyages ERV, succursale de Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, dont le siège est à Bâle, Suisse.

## DÉCLARATION D'ADHÉSION

- ✓ J'ai lu attentivement et compris les conditions d'assurance ci-jointes, ainsi que les informations pour les assurés de l'assurance collective. Je les accepte sans réserve, en particulier les points se rapportant à l'échange de données (ch. III., point 11 des conditions générales d'assurance).
  - ✓ La prime mensuelle sera débitée directement de mon compte de carte.
  - ✓ La couverture d'assurance peut être souscrite à titre de prestation annexe de la carte. L'émettrice de la carte agit à titre de courtier afin de permettre aux titulaires d'une carte principale seulement de souscrire le contrat d'assurance collective entre l'émettrice de la carte et l'assureur.
- Par ailleurs, elle exécute les formalités administratives inhérentes au traitement de la couverture d'assurance (p. ex. la gestion des contrats, l'encaissement des primes, l'administration des sinistres, les statistiques). En ce qui concerne les dépenses de personnel, techniques (p. ex. infrastructure informatique) ou de toute autre nature, en relation avec le courtage et le traitement de la couverture d'assurance, l'émettrice de la carte est indemnisée par l'assureur. Le montant de l'indemnisation correspond à la rémunération d'usage sur le marché au titre des prestations fournies.
- ✓ Je reconnais que l'émettrice de la carte a le droit de réclamer cette rémunération versée par l'assureur.

**X** \_\_\_\_\_  
Lieu, date

**X** \_\_\_\_\_  
Signature du/de la titulaire de la carte principale

Veuillez renvoyer l'inscription à l'assurance shopping dûment remplie et signée à:

**Swisscard AECS GmbH, case postale 227, CH-8810 Horgen**

Swisscard AECS GmbH • Case postale 227 • CH-8810 Horgen • swisscard.ch  
Cards, issued by Swisscard AECS GmbH

